



**Objectif :**

- Traiter annuellement 390 000 EVP en 2020 et 750 000 EVP en 2030 (160 000 EVP en 2010)
- Accueillir des porte-conteneurs de 6 à 8 000 EVP (navire de 330 m)

**Moyens :**

- Réaliser 350 m de quai supplémentaire en aval du site actuel
- Agrandir la zone d'évitage de 10 ha



**Legende**

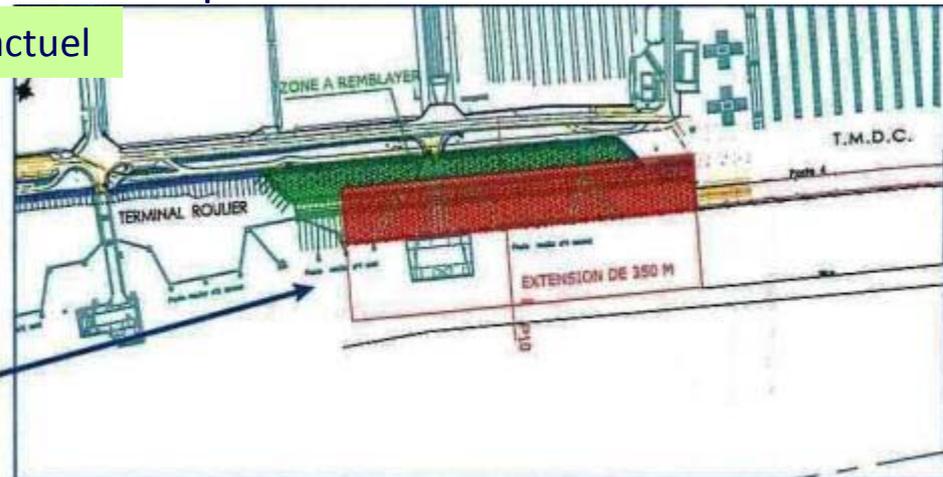
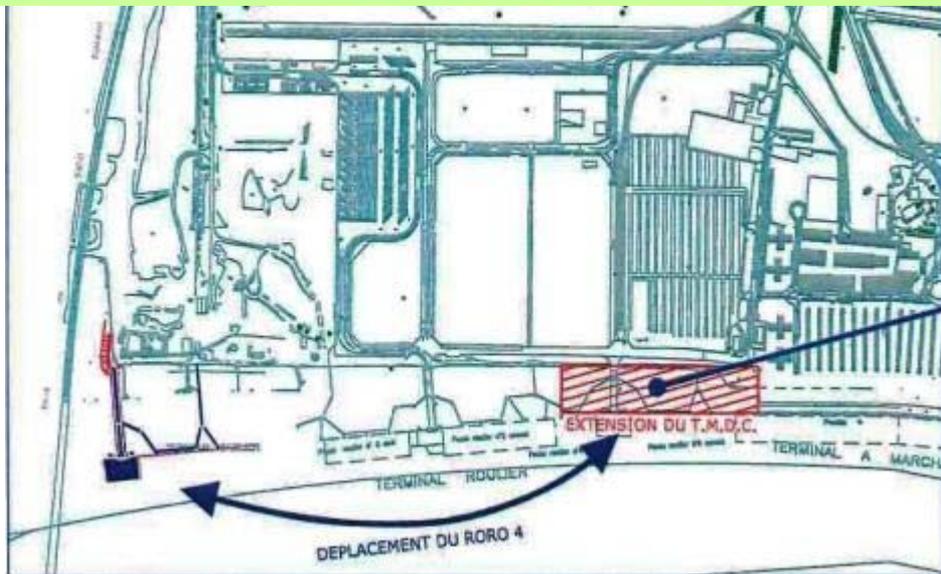
- Future limite projetés
- Extention projeté de la zone d'évitage
- Extention projeté du TMDC de 350 m
- Zone à remblayer

**CHENAL**

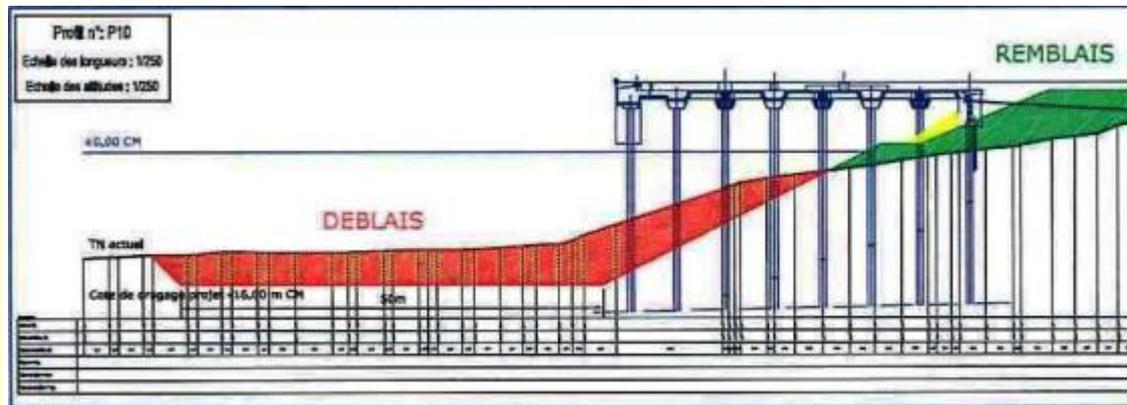
- Limite chenal babord
- Limite chenal tribord



Réaliser 350 m de quai supplémentaire en aval du site actuel



- Déplacement du terminal roulier
- Approfondissement (-16 m CM) des souilles des postes existants (75 000 m<sup>3</sup> de matériaux)
- Création de nouvelles souilles au droit du nouveau quai (150 000 m<sup>3</sup> de matériaux)

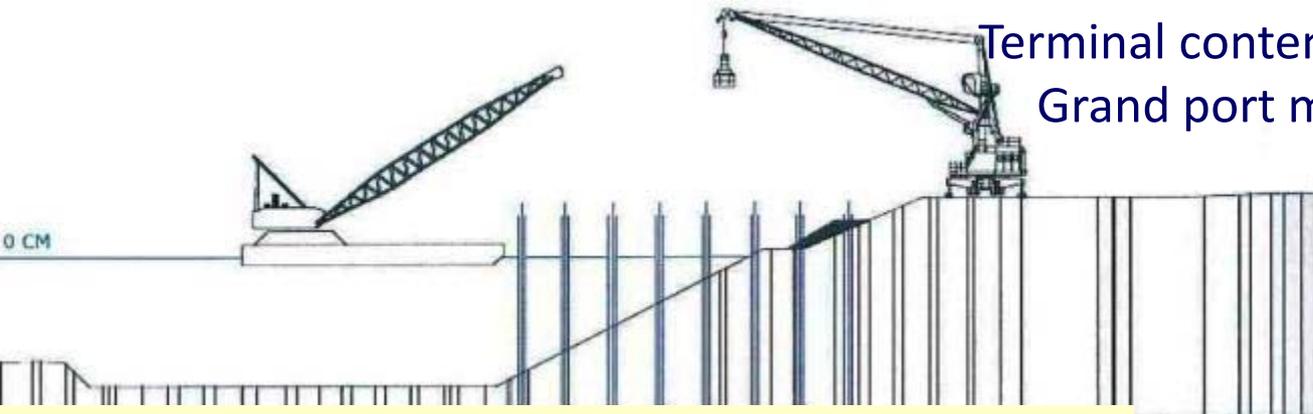


- Reprofilage de la berge et terre plein d'arrière quai (Remblais 60 000 m<sup>3</sup>)

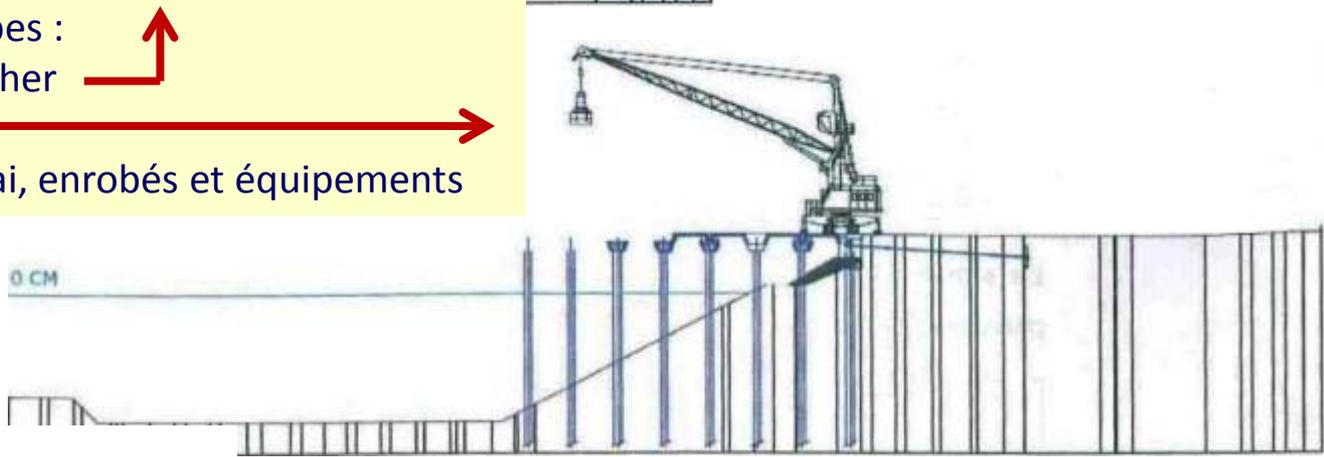
Réaliser 350 m de quai supplémentaire en aval du site actuel

**Avis bureau**

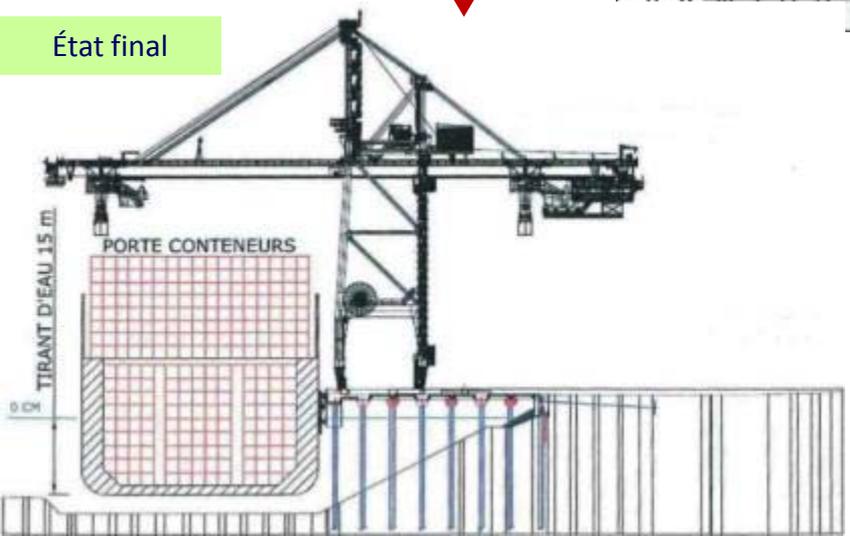
Terminal conteneurs-Zone évitage-Montoir  
Grand port maritime Nantes - St Nazaire



- Construction du quai en 3 étapes :
  - Pieux battus jusqu'au rocher
  - Tablier préfabriqué
  - Réseaux, remblais de quai, enrobés et équipements



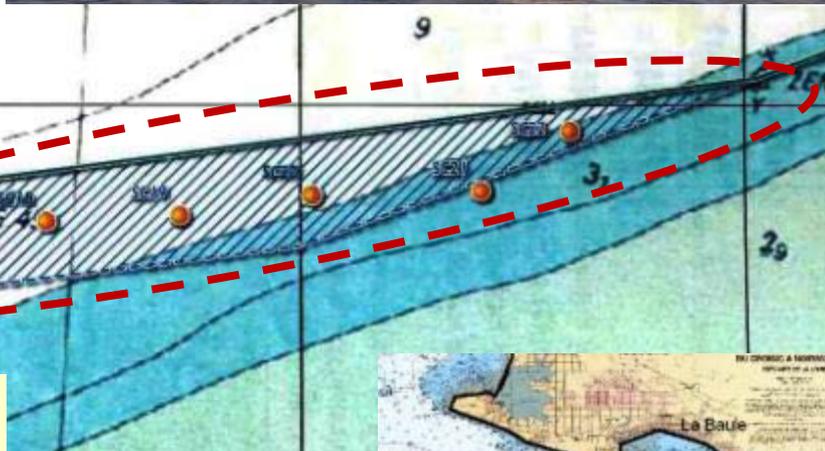
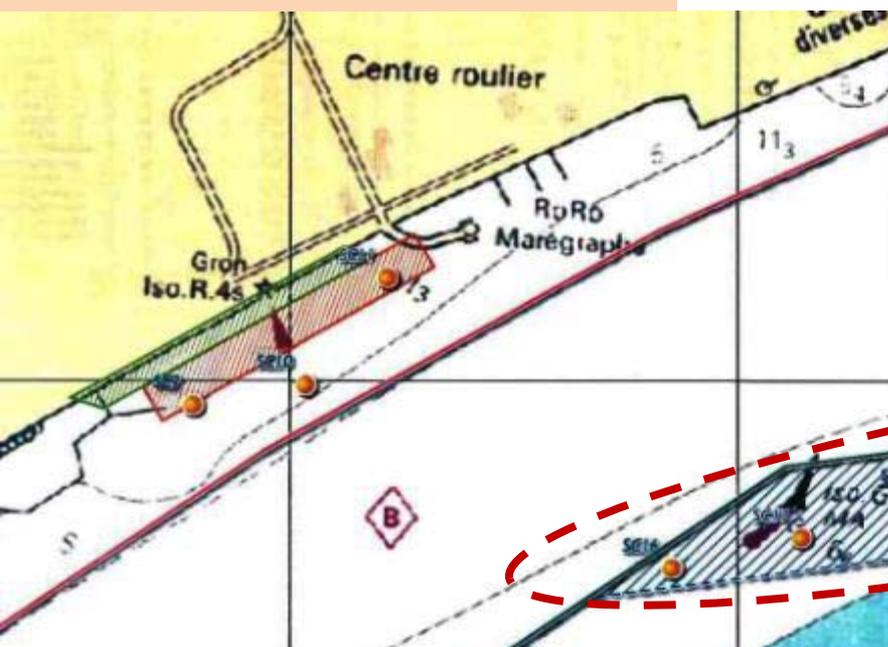
État final



Drague Aspiratrice Stationnaire – André Gendre



Agrandissement de la zone d'évitage



- Volume à draguer : 600 000 m<sup>3</sup> . Intervention de la DAS ;
- Rejet dans le chenal et reprise des matériaux par la DAM puis immersion à la Lambarde



Drague Aspiratrice en Marche – Samuel de Champlain



## Le projet et le SAGE

### Qualité des milieux

- Orientation n°5 – Restauration et suivi de la Loire aval

**Le projet est susceptible d'affecter les milieux aquatiques ou la qualité des eaux notamment avec l'extension de la zone d'évitage par dragage. Rappel, aucun article ni aucune disposition du SAGE n'est consacré à la question des dragages.**

### Qualité des eaux

- Disposition QE 8 – Collecte des eaux usées portuaires

### Inondations

- Article 12 - Gestion des eaux pluviales

## Qualité des milieux

- Orientation n°5 – Restauration et suivi de la Loire aval
  - Création du quai : impact très local (emprise)
  - Extension de la zone d'évitage : approfondissement de 6 m sur 10 ha, modification locale des courants, modification de 1.5% de la vasière intertidale de Bilho (700 ha). A priori pas de risque de déstabilisation du banc
  - Travaux de dragage (825 000 m<sup>3</sup> extraits)
    - Qualité satisfaisante des matériaux dragués (< N1 sauf arsenic)
    - Augmentation des dépôts évaluée à 200 000 m<sup>3</sup> /an (volume annuel dragué dans la section n°5 – Montoir -Donges : 2.25 M m<sup>3</sup>)
- L'étude ne met pas en évidence de contradiction avec l'objectif de restauration de l'estuaire

## Qualité des eaux

- Disposition QE 8 – Collecte des eaux usées portuaires
  - Récupération des déchets liquides des navires (eaux noires et eaux grises) à la demande.
  - Intervention de sociétés de vidange agréées par le GPM.



## Inondations

- Article 12 - Gestion des eaux pluviales
  - Nécessité d'une régulation des débits ?
  - A priori inutile, les niveaux d'eau sont déterminés par la marée.

## ***Ouvrages de traitement des eaux pluviales :***

- Deux débourbeurs / déshuileurs
- Motivation : quais potentiellement utilisés pour l'avitaillement des navires. Éviter rejet en Loire si fuite ou incident
- Bassins ou douves pour eaux de ruissellement des terre-pleins arrières + débourbeurs/déshuileurs pour se prémunir contre une pollution accidentelle

## Modalités de suivi :

- Fonctionnement normal : pas problème de pollution des eaux de ruissellement = entretien annuel
- Incident ou fuite sur le quai : intervention spécifique d'entretien

**Synthèse : Qualité des milieux / qualité des eaux / Inondation – eaux pluviales**

Pas de remarques

**Discussion**